

Consommateurs ou auto-producteurs de cannabis: une étude exploratoire sur les facteurs divergents

par Ashely GRANVILLE*, Julien CHOPIN**,
Pierre ESSEIVA***, Robin UDRISARD****,
Frank ZOBEL***** et Manon JENDLY*****

Résumé

Cet article s'intéresse, dans un contexte de démocratisation de la culture du cannabis en Suisse, aux principaux facteurs qui influencent le passage de la simple consommation de cannabis à son auto-production. Il se base sur un échantillon de 1032 consommateurs simples de cannabis et de 118 auto-producteurs. Les résultats montrent que les auto-producteurs sont plus âgés et socialement mieux intégrés que ne le sont les consommateurs. Leur usage de cannabis est plus conséquent et leurs modes de consommation plus diversifiés. Il apparaît également que les auto-producteurs plébiscitent la libéralisation du cannabis considèrent que sa consommation présente nettement moins de danger pour la santé que celle de l'alcool.

Mots-clés: Cannabis, auto-producteurs, consommateurs, profil, comparaison

Summary

This article aims to define the factors that influence the transition from cannabis consumption to small-scale cannabis production. It draws on a sample of 1032 cannabis consumers and 118 small-scale cultivators. The findings indicate that domestic growers are older and socially better integrated than users. They are more intensive cannabis users and their means of consumption are more diversified. Growers plebiscite cannabis legalization and consider its use to be safer for health than alcohol consumption.

Keywords: Cannabis, small-scale growers, consumers, profil, comparison

* Chargée de recherche, Ecole des sciences criminelles, Faculté de droit, de sciences criminelles et d'administration publique, Université de Lausanne.

** Chercheur postdoctoral, Ecole des sciences criminelles, Faculté de droit, de sciences criminelles et d'administration publique, Université de Lausanne.

*** Professeur, Ecole des sciences criminelles, Faculté de droit, de sciences criminelles et d'administration publique, Université de Lausanne.

**** Assistant-doctorant, Ecole des sciences criminelles, Faculté de droit, de sciences criminelles et d'administration publique, Université de Lausanne.

***** Directeur adjoint, Fondation Addiction Suisse.

***** Professeure, Ecole des sciences criminelles, Faculté de droit, de sciences criminelles et d'administration publique, Université de Lausanne.

Introduction

Le cannabis est actuellement la substance psychoactive la plus consommée en Europe et à travers le monde (Observatoire Européen des Drogues et Toxicomanies, 2017; United Nations Office on Drugs and Crime, 2017). Dans le cadre du Monitoring suisse des addictions, l'enquête de 2016 estime que 33,8% de la population a consommé au moins une fois dans leur vie du cannabis et que cette prévalence tend à s'accroître (Gmel, Kuendig, Notari, & Gmel, 2017). Le marché repose essentiellement sur la production locale et la vente entre particuliers (Arnaud et al., 2007). L'avènement d'internet et l'ouverture de magasins spécialisés ont permis l'accès aux techniques et aux matériaux de culture qui ont contribué à démocratiser sa production (Isenring & Killias, 2004). Ce phénomène entraîne une diminution de l'importation et une augmentation de la production locale notamment dans les pays occidentaux (Arnaud et al., 2007; Groupement Romand d'Etudes des Addictions, 2011; Potter, Bouchard, & Decorte, 2011). De fait, les Nations Unies dénombrent, en 2009, 172 pays concernés par la culture locale de cannabis (United Nations Office on Drugs and Crime, 2012). La simplicité à cultiver et à consommer facilite l'engouement pour le «fait-maison», qui se traduit par l'auto-production (Paoli, Decorte, & Kersten, 2015; Potter et al., 2011). Pourtant, cette plante fait l'objet de diverses normes et prescriptions sociales qui l'associent le plus souvent à des conduites «en marge» (Bergeron, 2010). En Suisse en effet, la Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup) définit le cannabis, avec une teneur en Tétrahydrocannabinol (THC) égale ou supérieure à 1%, comme un stupéfiant. Ainsi, sa possession, son commerce et sa culture sont interdits et punissables. Toutefois, la détention de cannabis, en quantité minimale, fait l'objet d'une relative tolérance de la part des autorités judiciaires et sont punies par des amendes d'ordre (1). L'application de la législation revient aux cantons et aux autorités judiciaires, ce qui entraîne des variations en termes d'opportunité des poursuites et de sévérité des sanctions (Arnaud et al., 2007; Zobel, Homberg, & Marthaler, 2017). Cette législation n'empêche pas pour autant l'intérêt pour son usage et/ou sa culture.

En regard de ce constat, il est légitime de s'interroger sur les facteurs qui pourraient expliquer que certains consommateurs de cannabis se tournent, à un moment donné, vers sa production, ce à quoi se dédie précisément cet article. Dans sa première partie, nous présentons un état de la littérature sur les caractéristiques spécifiques des auto-producteurs. Sont ainsi abordés les aspects socio-démographiques, les caractéristiques de consommation ainsi que les convictions personnelles des auto-producteurs sur les psychotropes. Nous exposons ensuite notre stratégie de recherche et d'analyse, de même que les données sur lesquelles elle s'appuie, avant de restituer les résultats qui en ressortent et de les discuter. Nous concluons enfin par une réflexion générale sur la contribution de l'exercice aux réflexions entourant les politiques publiques de régulation des stupéfiants, ses limites intrinsèques et quelques idées de recherche potentiellement prometteuses pour y suppléer dans un proche avenir.

État de la littérature sur le profil des auto-producteurs de cannabis

Les caractéristiques socio-démographiques

Créé et administré par le Global Cannabis Cultivation Research Consortium, l'International Cannabis Cultivation Questionnaire (ICCCQ) a été administré dans 11 pays, dont la partie germanophone de la Suisse (Werse, 2016). Ce sondage autoreporté, concernant la production de cannabis, a été créé afin de mieux cerner les patterns de la culture et les différences entre les pays. Le phénomène de l'auto-production de cannabis peut être cerné à travers, notamment, les caractéristiques socio-démographiques de ceux qui l'alimentent (Barratt et al., 2012; Decorte et al., 2012). À l'analyse des données recueillies, il ressort, qu'en Suisse, 93% (N=101) des personnes qui se disent pratiquer l'auto-production de cannabis sont de sexe masculin (Potter et al., 2015). Cette même recherche montre que les auto-producteurs ont un âge compris entre 21 ans et 33 ans pour un âge médian de 25 ans (Potter et al., 2015). Pour l'ensemble des pays sondés, les résultats sont similaires avec 92% d'auto-producteurs de sexe masculin, dont la majorité est âgée entre 22 ans et 36 ans pour un âge médian de 27 ans. En s'appuyant également sur les données du ICCQ, Lenton et al. (2015), ont relevé pour l'Australie, l'Angleterre et le Danemark, que 91% des auto-producteurs étaient des hommes. Dans des proportions toujours similaires, l'étude d'Hakkarainen et Perälä (2016) détermine que 93% de l'échantillon finlandais se compose d'auto-producteurs de sexe masculin. Ils sont alors 56% à avoir entre 15 et 24 ans et 37% à avoir entre 25 et 34 ans. Pour Granville (2018), le fait que les auto-producteurs soient plus âgés que les consommateurs s'explique, en grande partie, par le fait que l'auto-production intervient dans un processus d'apprentissage progressif des pratiques, qui succède à la consommation.

D'après Potter et al. (2015), les auto-producteurs sont majoritairement en activité professionnelle, ils bénéficient d'un revenu modeste et cohabitent avec des tiers. En particulier, cette étude identifie que la plus grande partie (65%) des auto-producteurs ont un emploi et que 27% d'entre eux sont en formation. Les proportions sont similaires dans l'étude d'Hakkarainen et Perälä (2016) où ils sont 29% à être en formation. Cependant, l'étude de Potter et al. (2015) relève des proportions d'étudiants relativement différentes entre les pays participants. Les proportions d'auto-producteurs en formation sont ainsi plus importantes dans certains pays que dans d'autres, notamment en Suisse avec un pourcentage de 33% d'étudiants.

Hakkarainen et Perälä (2016) identifient également que 30% des auto-producteurs ont un revenu mensuel net inférieur à 500 euros, 44% d'entre eux ont un revenu situé dans une échelle de 500 et 1'999 euros et 21% bénéficient de 2'000 euros et plus. Les résultats d'Hakkarainen et Perälä (2016) montrent que 57% des auto-producteurs cohabitent avec des tiers, dont 35% avec leur conjoint(e), 10% avec leurs parents et 12% avec des amis ou colocataires. Nous retrouvons des proportions similaires dans l'étude de Potter et al. (2015) avec 38% des auto-producteurs qui vivent avec leur conjoint(e), 17% avec un

enfant au moins et 17% qui sont domiciliés chez leurs parents. La Suisse détient le plus haut pourcentage (32%) d'auto-producteurs domiciliés avec leurs parents, tandis que 23% d'entre eux vivent seuls (Potter et al., 2015).

Profil de consommation

En l'état actuel des connaissances, il apparaît que les auto-producteurs consomment régulièrement du cannabis et ce dans des quantités relativement importantes. Ainsi, par exemple, Hakkarainen et Perälä (2016) identifient que 33% d'entre eux en consomment chaque jour, 29% en consomment une à deux fois par semaine et 15% en consomment plusieurs fois par mois. Dans l'étude de Potter et al. (2015), 44% des auto-producteurs ont consommé du cannabis le jour de la passation du questionnaire et 34% dans la semaine précédant le sondage. Spécifiquement, 48% des auto-producteurs consomment de la résine de cannabis pour les 11 pays pris en compte dans l'étude de Potter et al. (2015) tandis que cette proportion est de 50% pour la Suisse.

Enfin, plusieurs recherches ont également permis d'identifier les autres substances consommées par les auto-producteurs. Celle de Lenton et al. (2015), relève que 77% des auto-producteurs rapportent avoir consommé de l'alcool durant les 12 derniers mois précédant le sondage et 31% d'entre eux ont fait usage d'autres drogues que les cannabinoïdes. Dans des proportions similaires, les travaux de Potter et al. (2015) montrent que 79% des auto-producteurs ont consommé de l'alcool et 37% d'entre eux ont eu recourt à d'autres drogues que le cannabis. En Suisse, ces proportions parmi les auto-producteurs sont respectivement de 75% et de 52% (Potter et al., 2015). Les consommateurs résidant en Suisse sont ainsi 28% à rapporter avoir consommé de l'ecstasy dans les 12 derniers mois, 15% à avoir consommé du LSD, 14% à avoir consommé de l'amphétamine, 13% à avoir consommé de la cocaïne et 6% à avoir consommé de l'héroïne ou de la kétamine (Potter et al., 2015). A cet égard, il ressort des entretiens réalisés par Granville (2018) auprès de 10 auto-producteurs, que leur consommation de drogues dures revêt davantage un caractère expérimental.

Les convictions personnelles

Les résultats d'Hakkarainen et Perälä (2011) montrent que les auto-producteurs envisagent le cannabis comme un produit peu dangereux, contrairement à l'alcool. En termes de risque de consommation, ils opposent ainsi le cannabis, drogue qu'ils qualifient systématiquement de «douce», à l'alcool, mais aussi au tabac et aux drogues dures comme la cocaïne (Granville, 2018; Hakkarainen & Perälä, 2011). L'évaluation *a minima* des risques pour la santé de consommer du cannabis explique en partie le sentiment d'illégitimité pour les auto-producteurs d'en interdire la consommation et le trafic (Granville, 2018). Ainsi, la majorité d'entre eux soutient la légalisation de la consommation et de la culture du cannabis (Hakkarainen & Perälä, 2011; Lenton et al., 2015). À travers ses entretiens, Granville (2018) fait ressortir que la production de cannabis constitue pour les auto-producteurs l'équivalent d'un hobby, d'un moyen de consommer

un produit de qualité à moindre coût tout en s'éloignant du marché des stupéfiants. De leur point de vue, cette activité consiste en l'exercice d'un droit légitime et individuel, et la majorité d'entre eux sont dans l'ignorance des dispositions légales y relatives. Dans le même ordre d'idées, Decorte (2010) indique que pour 85,5% des auto-producteurs, la principale source de motivation pour cultiver du cannabis est de bénéficier d'une consommation personnelle moins onéreuse.

Finalement, si la recherche a permis de mettre en lumière un certain nombre d'éléments relatifs au profil des auto-producteurs de cannabis, leurs pratiques de consommation et les convictions qui les mobilisent, il faut toutefois soulever l'absence de données similaires concernant les simples consommateurs de cannabis et d'études comparatives entre ces deux populations distinctes. À notre connaissance, les recherches actuelles sur les consommateurs de cannabis (voir par exemple Beck, Legleye, Maillochon, & De Peretti, 2008; Chabrol, Massot, Montovany, Chouicha, & Armitage, 2002; Fischer et al., 2010; Thomas, Flight, Richard, & Racine, 2006) n'excluent pas les auto-producteurs de leur échantillon. Ainsi, leur présence ne permet pas de comparer ces données sans induire un biais. Nous nous proposons ainsi d'y remédier par l'identification des facteurs qui divergent entre les consommateurs et les auto-producteurs et qui pourraient expliquer le passage vers la culture domestique. Nous nous intéresserons, dans un premier temps, à identifier les différences de caractéristiques entre les consommateurs et les auto-producteurs. Puis, dans un second temps, nous tenterons de hiérarchiser ces différences, afin de mettre en évidence celles qui sont les plus explicatives.

Méthodologie

Données

Les données utilisées dans cette recherche proviennent de la banque de données collectée lors de l'enquête en ligne sur les drogues, menée entre mai et août 2016 dans 7 pays européens (2). Cette enquête, conduite par l'Observatoire Européen des Drogues et Toxicomanies, a été administrée en Suisse par la Fondation Addiction Suisse, en collaboration avec l'Ecole des Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne. La participation a été proposée à travers le réseau social Facebook et la méthode était celle d'un sondage en ligne (Computed-Assisted Web Interviewing). Les 1364 résidents suisses qui ont participé à ce sondage devaient être âgés d'au moins 18 ans et avoir consommé du cannabis, de la cocaïne, du méthylènedioxy-méthamphétamine (MDMA) ou, encore, des amphétamines au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

Dans le cadre de cette recherche, 1150 d'entre eux ont été sélectionnés parce qu'ils avaient consommé du cannabis au cours de la dernière année. Parmi eux, 118 avaient indiqué être des auto-producteurs tandis, que 1032 se déclaraient être de simples consommateurs.

Mesure

Afin d'identifier les différences entre les consommateurs et les auto-producteurs, des variables ont été sélectionnées sur la base de la revue de littérature. À l'exception de la variable concernant l'âge des répondants, toutes les autres sont binaires. C'est-à-dire qu'elles sont codées en 0-1 (0 pour absence de la caractéristique et 1 pour présence de la caractéristique). La variable dépendante est celle permettant de diviser la population entre les consommateurs de cannabis et les auto-producteurs. Les variables indépendantes, qui sont testées dans cette recherche, sont divisées en trois catégories: les caractéristiques socio-démographiques, les caractéristiques de consommation et finalement les convictions personnelles au sujet des psychotropes.

Dans le groupe des caractéristiques socio-démographiques, 15 variables ont été sélectionnées. Elles concernent, en premier lieu, l'identité de l'individu: 1) son sexe et 2) son âge. Deux variables concernent son milieu et mode de vie: 3) la personne habite en ville, 4) la personne habite seule. Quatre variables concernent le degré d'éducation le plus élevé atteint par les individus: 5) n'a pas fini l'école primaire, 6) a fini l'école primaire, 7) a fini le premier degré de l'école secondaire, 8) a fini le second degré de l'école secondaire, 9) a un niveau d'étude supérieure. Les variables suivantes concernent le niveau d'emploi des personnes: 10) sans emploi, 11) étudiant, 12) employé. Finalement, les trois dernières variables de ce premier bloc concernent le niveau de rémunération nette mensuelle en francs suisses (CHF) (3): 13) moins de 3'000 CHF, 14) de 3'000 CHF à 6'000 CHF et 15) plus de 6'000 CHF.

Le deuxième groupe de variables indépendantes concerne la consommation de psychotropes par les individus. Sont ainsi prises en considération, les variables relatives à la consommation durant les 30 derniers jours de 16) l'alcool, 17) la cocaïne, 18) l'héroïne, 19) l'acide gamma-hydroxybutyrate (GHB), 20) la kétamine, 21) le diéthylamide de l'acide lysergique (LSD). Deux variables supplémentaires concernant la consommation durant les 30 derniers jours ont été créées: 22) consommation de drogues dures et 23) polyconsommation de drogues dures. Ensuite, des informations sur la prévalence de la consommation durant la vie de 24) cocaïne, 25) de méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA)/ecstasy et 26) amphétamine sont incluses. Enfin, des variables relatives aux pratiques spécifiques de consommation du cannabis sont considérées. Précisément, il s'agit de variables permettant de déterminer le nombre de personnes qui consomment du cannabis 27) quotidiennement, par 28) le biais d'huile et 29) de résine. D'autre part, les variables permettant d'identifier les pratiques de consommation par le biais de 30) joints, 31) pipes, 32) pipes à eau, ou lorsque le cannabis est ingéré avec de la 33) nourriture ou 34) une boisson.

Le dernier bloc de variables concerne les convictions personnelles des répondants et leur rapport aux psychotropes. La première variable mesure 35) l'opinion des personnes sur la légalisation de la consommation de cannabis. La seconde a pour but de savoir si 36) les répondants considèrent que la consommation régulière d'alcool (5 verres ou plus chaque weekend) présente un risque. La troisième a pour objet de savoir si 37) la consommation de cannabis

présente également un risque du point de vue des répondants. Finalement, la quatrième variable a pour but de savoir cette fois-ci, si 38) la consommation sporadique (1 ou 2 fois) de drogues dures est considérée comme néfaste.

Stratégie d'analyse

Le premier degré d'analyse a pour objectif de déterminer, au niveau bivarié, si les deux populations étudiées (variable dépendante) présentent des différences par rapport aux caractéristiques qui sont testées (variables indépendantes). Pour ce faire, l'utilisation du test d'indépendance du χ^2 est privilégiée afin de mesurer l'association entre chaque variable indépendante et la variable dépendante. S'il n'y a pas d'association, l'hypothèse nulle est retenue et les différences observées entre les deux populations ne sont pas considérées significatives. Cette mesure du χ^2 est complétée avec celles du V et Phi de Cramer afin de limiter le biais d'effectif du χ^2 . En effet, avec les grands échantillons, le χ^2 peut s'avérer significatif sans qu'il y ait pour autant une association. Le V et Phi de Cramer permettent de corriger cela. Dans cette perspective, les différences exploitées sont celles dont les variables ont les deux coefficients significatifs. D'autre part, une analyse de variance (ANOVA) est utilisée afin d'identifier si des différences existent au niveau de la moyenne d'âge des individus.

Le second degré d'analyse a pour objectif de construire un modèle multivarié intégrant les variables présentant des différences significatives au niveau bivarié. Dans cette perspective, la régression logistique séquentielle semble la plus appropriée. En effet, cette méthode qui s'applique dans un contexte exploratoire permet de savoir quels groupes de variables sont les plus explicatifs.

Résultats

Les résultats du Tableau 1 indiquent que les auto-producteurs de cannabis sont beaucoup plus souvent des hommes que ne le sont les simples consom-

Variables	Auto-producteurs de cannabis n=118		Consommateurs de cannabis n=1032		χ^2	V/Phi de Cramer
	n	%	n	%		
La personne est un homme	93	78,81 %	685	66,38 %	7,49**	0,08**
Age ¹	30,68 ^{2***}	[18;86] ³	25,12 ^{2***}	[18;73] ³		
La personne habite seule	41	34,75 %	355	34,40 %	0,00	0,00
La personne n'a pas fini l'école primaire	5	4,24 %	72	6,98 %	1,27	0,03
La personne à fini l'école primaire	9	7,63 %	158	15,31 %	5,04**	0,07*
La personne a fini le premier degré de l'école secondaire	31	26,27 %	278	26,94 %	0,02	0,01
La personne a fini le premier second de l'école secondaire	43	36,44 %	307	29,75 %	2,24†	0,04
La personne a un niveau d'étude supérieure	30	25,42 %	218	21,12 %	1,16	0,03
La personne est sans emploi	13	11,02 %	87	8,43 %	0,89	0,03
La personne est étudiante	24	20,34 %	361	34,98 %	10,19***	0,09***
La personne est employée	81	68,64 %	577	55,91 %	7,01**	0,08**
La personne vit dans une ville	80	67,80 %	720	69,77 %	0,27	0,02
La personne gagne moins de 3000 CHF net mensuel	47	39,83 %	595	57,66 %	13,64***	0,11***
La personne gagne entre 3000 CHF et 6000 CHF net mensuel	57	48,31 %	354	34,30 %	9,04**	0,09**
La personne gagne plus de 6000 CHF net mensuel	14	11,86 %	83	8,04 %	2,00	0,04

*** p ≤ 0,001, ** p ≤ 0,01, * p ≤ 0,05, † p ≤ 0,1
¹ Une ANOVA a été utilisée pour comparer les moyennes d'âge des deux populations
² Représente la moyenne
³ Représente les valeurs minimums et maximums

Tableau 1: Analyses bivariées des caractéristiques socio-démographiques de la population (N=1150)

mateurs ($\chi^2=7.49$, $p<0.01$). L'analyse de la variance [F(43, 1104) = 3.008, $p=0.000$] entre les deux moyennes d'âge indique que les auto-producteurs sont, généralement, plus âgés que les consommateurs. D'autre part, les résultats montrent un âge médian de 27 ans pour les auto-producteurs et 22 ans pour les consommateurs. Les résultats indiquent également que les auto-producteurs de cannabis sont moins souvent des personnes au niveau scolaire faible et sont moins nombreux à avoir arrêté leur formation à la suite de l'école primaire ($\chi^2=5.04$, $p<0.05$). Ils sont également moins souvent étudiants ($\chi^2=10.19$, $p<0.001$) et plus souvent en emploi que les simples consommateurs ($\chi^2=7.01$, $p<0.01$). Finalement, les auto-producteurs sont plus nombreux à avoir un salaire situé entre 3'000 CHF et 6'000 CHF ($\chi^2=9.04$, $p<0.01$) qu'un salaire inférieur à 3'000 CHF ($\chi^2=13.64$, $p<0.001$) par rapport aux simples consommateurs.

Le Tableau 2 présente les résultats relatifs aux caractéristiques de consommation des auto-producteurs et des consommateurs de cannabis. Les analyses montrent qu'il n'y a aucune différence significative au niveau de la prévalence de la consommation durant les 30 derniers jours et la prévalence de la consommation durant la vie. En d'autres termes, qu'il s'agisse de consommation actuelle (30 jours) ou d'expérimentation (vie), il n'existe pas de différence significative entre les deux groupes dans la consommation d'alcool, de cannabis et d'autres types de drogues dures. Le Tableau 2 indique, néanmoins, des différences dans les pratiques de consommation du cannabis. Les auto-producteurs de cannabis sont plus nombreux à consommer du cannabis quotidiennement que les simples consommateurs ($\chi^2=21.13$, $p<0.001$). Ils sont également beaucoup plus nombreux à consommer de l'huile de cannabis ($\chi^2=50.20$, $p<0.001$) et de la résine de cannabis ($\chi^2=12.38$, $p<0.001$) que les simples consommateurs. De la même manière, les auto-producteurs consomment plus souvent leur cannabis par le biais de joints ($\chi^2=4.33$, $p<0.05$) et de

Variables	Auto-producteurs de cannabis n=118		Consommateurs de cannabis n=1032		χ^2	V/Phi de Cramer
	n	%	n	%		
Incidence 30 jours						
Consommation d'alcool	103	87,29 %	915	88,66 %	0,20	0,01
Consommation de cocaïne	6	5,08 %	59	5,72 %	0,08	0,01
Consommation d'héroïne	2	1,69 %	12	1,16 %	0,25	0,02
Consommation de GHB	1	0,85 %	18	1,74 %	0,52	0,02
Consommation de kétamine	6	5,08 %	47	4,55 %	0,07	0,01
Consommation de LSD	11	9,32 %	75	7,27 %	0,65	0,02
Consommation de drogues dures	17	14,41 %	162	15,70 %	0,13	0,01
Poly-consommation de drogues dures	5	4,24 %	36	3,49 %	0,17	0,01
Incidence vie						
Consommation de cocaïne	40	33,90 %	328	31,78 %	0,22	0,01
Consommation de MDMA/ecstasy	51	43,22 %	448	43,41 %	0,00	0,00
Consommation d'amphétamine	37	31,36 %	322	31,20 %	0,00	0,00
Pratique de consommation du cannabis						
Consommation quotidienne	39	33,10 %	165	16,00 %	21,13***	0,14***
Consommation d'huile de cannabis	31	26,27 %	70	6,78 %	50,20***	0,21***
Consommation de résine de cannabis	77	65,25 %	497	48,16 %	12,38***	0,10**
Consommation par le biais de joints	112	94,92 %	915	88,66 %	4,33*	0,06*
Consommation par le biais de pipes	20	16,95 %	127	12,31 %	2,05†	0,04
Consommation par le biais de pipes à eau	70	59,32 %	14	1,36 %	4,04*	0,06*
Consommation par le biais de nourriture	33	27,97 %	116	11,24 %	26,28***	0,15***
Consommation par le biais de boisson	4	3,39 %	12	1,16 %	3,82†	0,06*

*** $p \leq 0.001$, ** $p \leq 0.01$, * $p \leq 0.05$, † $p \leq 0.1$

Tableau 2: Analyses bivariées des caractéristiques de consommation de psychotropes de la population (N=1150)

Variables	Autoproduleurs de cannabis n=118		Consommateurs de cannabis n=1032		χ^2	V/Phi de Cramer
	n	%	N	%		
La consommation de cannabis devrait être autorisée	115	97,46 %	914	88,57 %	8,89***	0,09**
La consommation régulière d'alcool présente un risque	95	80,51 %	752	72,87 %	3,19*	0,05†
La consommation régulière de cannabis présente un risque	39	33,05 %	471	45,64 %	6,80**	0,08**
La consommation de drogues dures présente un risque	87	73,73 %	710	68,80 %	1,21	0,03

*** p<0.001, ** p<0.01, * p<0.05, †p<0.1

Tableau 3: Analyses bivariées des convictions personnelles de la population (N=1150)

pipes à eau ($\chi^2=4.04$, $p<0.05$) que les simples consommateurs. Finalement, ils consomment aussi plus souvent leur cannabis en l'ingérant avec de la nourriture ($\chi^2=26.28$, $p<0.001$) ou avec de la boisson ($\chi^2=3.82$, $p<0.05$).

Le Tableau 3 présente les résultats des analyses relatives aux convictions personnelles des individus. Ainsi, les auto-producteurs sont plus nombreux à penser que la consommation de cannabis devrait être légalisée ($\chi^2=8.89$, $p<0.001$). Ils sont également plus nombreux à penser que la consommation régulière d'alcool (5 verres ou plus chaque weekend) présente un risque ($\chi^2=3.19$, $p<0.05$) tandis qu'à l'inverse, ils sont moins nombreux à considérer que la consommation régulière de cannabis présente un risque ($\chi^2=6.80$, $p<0.01$).

Le Tableau 4 présente les résultats de l'analyse multivariée de régression logistique séquentielle. Cette analyse a été faite suivant trois modèles statistiques. Le premier modèle (*Modèle 1*) inclut les variables socio-démographiques significatives au niveau bivarié. Le second modèle (*Modèle 2*) inclut les variables socio-démographiques ainsi que les variables liées aux caractéristiques de consommation, significatives au niveau bivarié. Enfin, le dernier modèle (*Modèle 3*) inclut toutes les variables significatives au niveau bivarié.

Les résultats du *Modèle 1* montrent que les variables socio-démographiques les plus prédictives sont le sexe et le salaire. En effet, les auto-producteurs de cannabis ont beaucoup plus de risques d'être des hommes ($\beta= 0.56$, $p<0.05$) et d'avoir un revenu mensuel net supérieur à 3'000 CHF ($\beta= -0.67$, $p<0.001$) par rapport aux simples consommateurs.

Les résultats du *Modèle 2* montrent que malgré l'ajout des variables liées à la consommation, les variables socio-démographiques sont toujours présentes. Il faut noter, cependant, que la variable relative au sexe perd en pouvoir explicatif. Ainsi, dans ce modèle, les auto-producteurs ont toujours plus de probabilité d'être des hommes ($\beta= 0.04$, $p<0.1$) et d'avoir un revenu mensuel net supérieur à 3'000 CHF ($\beta= -0.77$, $p<0.001$). Les auto-producteurs ont également plus de risques de consommer quotidiennement du cannabis que les simples consommateurs ($\beta= 0.59$, $p<0.01$). En comparaison des simples consommateurs, les auto-producteurs vont consommer beaucoup plus souvent leur cannabis sous la forme d'huile ($\beta= 1.25$, $p<0.001$) et de résine ($\beta= 0.40$, $p<0.1$). Ils vont aussi avoir plus souvent recours aux joints ($\beta= 0.76$, $p<0.1$) et à la nourriture ($\beta= 0.96$, $p<0.001$) pour consommer leur cannabis par rapport aux simples consommateurs.

Variables	Modèle 1			Modèle 2			Modèle 3		
	β	Exp(β)	(95 % CI)	β	Exp(β)	(95 % CI)	β	Exp(β)	(95 % CI)
La personne est un homme	0.56	1.75*	[1.10-2.78]	0.04	1.50†	[0.93-2.44]	0.37	1.45	[0.89-2.35]
La personne gagne moins de 3000 CHF net mensuel	-0.67	0.51***	[0.35-0.76]	-0.77	0.47***	[0.31-0.70]	-0.75	0.47***	[0.31-0.70]
Consommation quotidienne (cannabis)				0.59	1.80**	[1.14-2.84]	0.50	1.65*	[1.03-2.64]
Consommation d'huile de cannabis				1.25	3.48***	[2.06-5.87]	1.20	3.30***	[1.95-5.60]
Consommation de résine de cannabis				0.40	1.49†	[1.05-2.30]	0.32	1.38†	[1.02-2.13]
Consommation par le biais de joints				0.76	2.13†	[0.90-5.05]	0.74	2.09†	[1.02-4.99]
Consommation par le biais de nourriture				0.96	2.60***	[1.60-4.19]	0.92	2.52***	[1.55-4.08]
La consommation de cannabis devrait être autorisée							1.15	3.16**	[1.68-5.86]
La consommation régulière d'alcool présente un risque							0.38	1.46**	[1.04-3.54]
La consommation régulière de cannabis présente un risque							-0.31	0.74*	[0.47-0.85]
Constante	-2.25	0.11***		-3.37	0.03***		-4.53	0.01***	
Pseudo-Nagelkerke R ²	0.04			0.13			0.15		
Log de vraisemblance -2	741.18			684.59			674.39		

*** p \leq 0.001, ** p \leq 0.01, * p \leq 0.05, †p \leq 0.1

Tableau 4: Régression logistique séquentielle des facteurs explicatifs de l'auto-production de cannabis (N=1150)

Les résultats du dernier modèle indiquent que le sexe n'est plus une variable significativement intéressante dans l'explication multivariée des différences entre les deux populations. Dans ce modèle, les auto-producteurs ont toujours plus de probabilité d'avoir un revenu net mensuel supérieur à 3'000 CHF ($\beta = -0.75$, $p < 0.001$). Ils consomment également beaucoup plus souvent du cannabis quotidiennement que les consommateurs simples ($\beta = 0.50$, $p < 0.05$). Les auto-producteurs consomment aussi toujours plus souvent leur cannabis sous forme d'huile ($\beta = 1.20$, $p < 0.001$) et de résine ($\beta = 0.32$, $p < 0.1$) que les simples consommateurs. De plus, les auto-producteurs consomment leur cannabis plus souvent sous forme de joints ($\beta = 0.74$, $p < 0.1$) et de nourriture ($\beta = 0.92$, $p < 0.001$) que les simples consommateurs. Les auto-producteurs sont plus nombreux à être partisans de la légalisation de la consommation de cannabis ($\beta = 0.38$, $p < 0.01$) que les simples consommateurs. Ils sont aussi plus nombreux à penser que la consommation régulière d'alcool présente des risques ($\beta = -0.31$, $p < 0.05$), tandis que celle du cannabis en présente moins ($\beta = -0.31$, $p < 0.05$).

Discussion

Les résultats des analyses montrent qu'il existe un certain nombre de différences entre les auto-producteurs et les consommateurs. Les auto-producteurs de l'échantillon utilisé dans cette recherche sont majoritairement des hommes, ce qui corrobore la littérature en la matière (Hakkarainen & Perälä, 2016; Potter et al., 2015). Nos résultats indiquent que la proportion d'hommes qui cultivent du cannabis est encore plus importante que celle qui en consomme. En d'autres termes, les femmes sont moins nombreuses à franchir le pas de l'auto-production. Cela peut s'expliquer par le fait que les hommes et les femmes ont un rapport différent avec le cannabis. En effet, en l'état actuel des

connaissances, ces dernières ont une plus grande réticence à consommer des stupéfiants (Beck et al., 2008) et par analogie à cultiver du cannabis. Les auto-producteurs ont une médiane d'âge légèrement supérieure à celle mise en évidence par Potter et al. (2015) pour la Suisse. Cette différence peut s'expliquer par la limitation d'âge de 18 ans imposée aux participants de notre échantillon. Nous remarquons que les consommateurs simples sont en moyenne beaucoup plus jeunes que les auto-producteurs. Cela peut s'expliquer par le fait que l'auto-production entre dans un processus d'apprentissage qui vient à la suite de la consommation, comme cela est mis en évidence par Granville (2018) au travers des entretiens qu'elle a conduits.

Conséquemment, les auto-producteurs sont plus souvent en emploi que les consommateurs, qui sont quant à eux plus souvent étudiants. La plus faible proportion d'étudiants parmi les auto-producteurs de cette étude, en comparaison des résultats de Potter et al. (2015) et d'Hakkarainen et Perälä (2016), s'explique par le fait que notre échantillon est artificiellement plus âgé. Ces caractéristiques influent également sur le niveau de revenu. La littérature nous indique que les auto-producteurs ont un niveau de revenu qui pourrait être qualifié de faible à moyen (Hakkarainen & Perälä, 2016). Nos résultats sont relativement différents dans la mesure où la plus grande proportion des auto-producteurs dispose d'un revenu mensuel net qui peut être considéré comme moyen. Nous constatons que les auto-producteurs ont, par ailleurs, un revenu supérieur à celui des consommateurs simples. Cette différence peut également s'expliquer par le biais de la différence d'âge et aussi de la meilleure insertion professionnelle des auto-producteurs par rapport aux consommateurs.

S'agissant de la consommation d'autres substances que le cannabis par les individus, les résultats de notre recherche semblent suivre des tendances similaires à ceux de la littérature. En effet, ceux-ci montrent que les auto-producteurs sont également des usagers d'autres substances, tels que la cocaïne et l'ecstasy (Lenton et al., 2015; Potter et al., 2015). Cependant, et en raison de l'échantillonnage pratiqué sur nos données, les proportions de notre étude diffèrent de celles de la littérature. De manière générale, nous remarquons qu'il n'existe aucune différence en ce qui concerne la prévalence durant les 30 derniers jours et durant la vie de la consommation de drogues dures et d'alcool, entre les auto-producteurs et les consommateurs de cannabis. Néanmoins, des différences importantes ont été identifiées au niveau de la consommation du cannabis. Assez logiquement, les auto-producteurs en ont un usage plus fréquent que les autres consommateurs. Cette différence majeure peut, notamment, expliquer le passage à l'auto-production. En effet, comme cela est suggéré par Decorte (2010), une consommation régulière présente des coûts importants et engendre certains inconvénients liés à l'approvisionnement. Aussi, les auto-producteurs consomment beaucoup plus souvent de la résine de cannabis que les simples usagers. Ils ont aussi des modes de consommation beaucoup plus diversifiés. Ces deux aspects peuvent traduire la recherche par ces individus d'expériences différentes sur la base d'un

même produit. Ainsi, le fait de fabriquer sa résine et d'utiliser le cannabis en diversifiant les méthodes de consommation permet, peut-être, de varier les effets recherchés et d'en moduler la puissance.

Finalement, cette recherche suggère que les auto-producteurs sont majoritairement favorables à la légalisation de la consommation du cannabis, suivant ainsi les résultats de la littérature en la matière (Granville, 2018; Hakkarainen & Perälä, 2011; Lenton et al., 2015). En comparant les deux populations, nous constatons que les consommateurs sont, pour leur part, moins souvent favorables à la libéralisation de sa consommation. Par ailleurs, les résultats de cette étude montrent que les auto-producteurs sont plus nombreux à considérer la consommation régulière d'alcool comme présentant un risque accru pour la santé par rapport au risque de consommer fréquemment du cannabis. En effet, celui-ci prend une place plus importante dans le quotidien des auto-producteurs et est souvent considéré par ces derniers comme un produit, sinon absolument sain, à tout le moins naturel. Sa culture est vécue comme un «hobby» pour les uns et un véritable mode de vie pour les autres, pouvant ainsi expliquer les divergences de points de vue avec la population des consommateurs (Granville, 2018; Hakkarainen & Perälä, 2011).

Les divergences relevées entre les consommateurs et les auto-producteurs n'ont pas le même poids. En effet, les variables les plus explicatives concernent les pratiques de consommation du cannabis et les convictions personnelles. Il ressort ainsi que les auto-producteurs sont pour la plupart des personnes ayant un revenu supérieur à 3'000 CHF, qui consomment quotidiennement de l'herbe, et ce de manière diversifiée. Ils ont, par ailleurs, un avis relativement favorable par rapport à la légalisation de la consommation du cannabis et ses bienfaits par rapport à l'alcool. Ces éléments font ressortir un profil d'individus relativement bien insérés dans la société et qui produisent du cannabis davantage pour leur consommation personnelle que dans un but lucratif. Ces résultats indiquent également que les caractéristiques socio-démographiques ont peu d'influence sur le passage à l'auto-production.

Conclusion

L'objectif principal de cette étude était de savoir quels facteurs caractérisent les auto-producteurs de cannabis par rapport aux simples consommateurs. Afin de pouvoir remplir cet objectif, deux sous-questions ont été posées. La première avait pour but d'identifier quelles étaient les différences entre les deux populations étudiées. À travers notre recherche, nous avons montré qu'il existe bien des spécificités entre les auto-producteurs et les consommateurs, tant en termes de caractéristiques socio-démographiques, de profil de consommation que de convictions personnelles sur les psychotropes. Cette étude a permis, notamment, de faire ressortir que les auto-producteurs sont généralement et sous différents aspects, des individus plus matures que les consommateurs. Ils sont plus âgés et ont par conséquent un style de vie dépendant de cette diffé-

rence. Ils sont, en effet, plus souvent indépendants financièrement et mieux insérés socio-professionnellement dans la société. Si leur consommation de drogues, autres que le cannabis, ne diffère pas vraiment, ils se distinguent, toutefois, par leur expérience dans la consommation du cannabis. En effet, ils consomment plus régulièrement et de manière beaucoup plus diversifiée que les autres consommateurs. Finalement, leur mode de vie et leur réflexion gravitent davantage autour du cannabis que pour les consommateurs, ce qui pourrait être lié au fait de le considérer comme un produit inoffensif tandis qu'ils sont beaucoup plus critiques concernant les risques de consommation d'alcool.

La seconde question visait à hiérarchiser les facteurs associés à l'auto-production de cannabis. Nos résultats ont ainsi montré que les variables les plus explicatives concernent la fréquence de consommation du cannabis, la diversification de ses moyens de consommation, ainsi que les convictions des individus sur le produit. Nous pouvons alors supposer que les auto-producteurs constituent davantage un groupe d'individus menant cette activité dans le but de répondre à leur consommation, tout en étant en accord avec leurs convictions. Ces éléments spécifiques permettent de trancher avec les idées préconçues, selon lesquelles la culture du cannabis est menée par ses auteurs uniquement dans un objectif mercantile et rationnel.

Les résultats de cette étude apportent des connaissances nouvelles sur le profil des auto-producteurs de cannabis et des consommateurs en suivant une perspective comparative. Dans une période de débat sur la pertinence de la légalisation du cannabis à travers les pays occidentaux, ces éléments permettent d'envisager de façon plus intégrée les réponses susceptibles d'être envisagées en matière de politiques et pratiques publiques de régulation des stupéfiants. Elles laissent entrevoir, en particulier, des réponses qui pourraient puiser dans d'autres registres que la seule «lutte dure» contre leurs différents usagers, en considérant mieux la diversité de leurs trajectoires, caractéristiques, motivations et expériences par rapport aux produits.

Cette étude présente, néanmoins, un certain nombre de limites qui doivent être considérées pour interpréter les résultats. La principale limite, inhérente à l'âge des participants, introduit un biais dans la comparaison avec d'autres études dont l'âge minimum de participation était inférieur à 18 ans. Il est également possible que le sondage n'ait pu capter qu'une tranche de la population des auto-producteurs et que nos résultats ne donnent ainsi pas une vision représentative du phénomène étudié. De plus, nous savons que la validité des sondages de délinquance autoreportée dépend de l'âge des répondants. En effet, la validité tend à diminuer lorsque l'âge des répondants augmente (Junger-Tas, 1989). Il est ainsi plus difficile de mesurer efficacement le phénomène avec des répondants adultes. Le vecteur de recrutement des participants, à savoir le réseau social Facebook, limite également la validité des résultats dans la mesure où seule une partie spécifique et circonscrite de la population a été captée.

Les futures recherches pourraient se développer autour de deux axes. Le premier viserait à affiner la compréhension du phénomène en confrontant les

caractéristiques des auto-producteurs avec celles des gros consommateurs de cannabis. Cette comparaison pourrait présenter un intérêt dans la mesure où ces derniers semblent constituer la population la plus à risque de se lancer dans la culture de cannabis. Le second axe de recherche pourrait se focaliser sur les auto-producteurs en mettant sur pieds des typologies basées sur les motivations des individus à cultiver leur cannabis afin de tester le lien qui peut exister avec les quantités produites. Il serait alors intéressant de comparer les données européennes avec les typologies américaines existantes, comme celle proposée par Nguyen et Bouchard (2010).

Bibliographie

- Arnaud, S., Zobel, F., Gervasoni, J.-P., Schnoz, D., Dubois-Arber, F., Isenring, G., . . . Killias, M. (2007). *Monitoring de la problématique du cannabis en Suisse: étude sentinelle: 2004-2006*.
- Barratt, M. J., Bouchard, M., Decorte, T., V, A. F., Hakkarainen, P., Lenton, S., . . . Potter, G. R. (2012). Understanding global patterns of domestic cannabis cultivation. *Drugs and Alcohol Today*, 12(4), 213-221.
- Beck, F., Legleye, S., Maillachon, F., & De Peretti, G. (2008). Le rôle du milieu social dans les usages de substances psychoactives des hommes et des femmes. *Regards sur la parité*, 65-82.
- Bergeron, H. (2010). *Sociologie de la drogue*. Paris, France: La Découverte.
- Chabrol, H., Massot, E., Montovany, A., Chouicha, K., & Armitage, J. (2002). Modes de consommation, représentations du cannabis et dépendance: étude de 159 adolescents consommateurs. *Archives de pédiatrie*, 9(8), 780-788.
- Decorte, T. (2010). Small scale domestic cannabis cultivation: An anonymous web survey among 659 cannabis cultivators in Belgium. *Contemporary Drug Problems*, 37(2), 341-370.
- Decorte, T., Barratt, M. J., Nguyen, H., Bouchard, M., Malm, A., & Lenton, S. (2012). *International Cannabis Cultivation Questionnaire (ICQQ) (Version 1.1)*. *Global Cannabis Cultivation Research Consortium*. Repéré à woldwideweeder.nl (20 march 2018).
- Fischer, B. S., Rehm, J., Irving, H., Ialomiteanu, A., Fallu, J.-S., & Patra, J. (2010). Typologies of cannabis users and associated characteristics relevant for public health: a latent class analysis of data from a nationally representative Canadian adult survey. *International journal of methods in psychiatric research*, 19(2), 110-124.
- Gmel, G., Kuendig, H., Notari, L., & Gmel, C. (2017). *Monitoring suisse des addictions: consommation d'alcool, tabac et drogues illégales en Suisse en 2016*. Lausanne, Suisse: Addiction Suisse.
- Granville, A. (2018). *Les auto-producteurs de cannabis: une analyse exploratoire de leurs activités de consommation, de production et du sens qu'ils y attribuent*. (Mémoire de master), Université de Lausanne, Lausanne.
- Groupement Romand d'Etudes des Addictions. (2011). *Marché noir du cannabis en Suisse: consommation et chiffre d'affaires estimés*.
- Hakkarainen, P., & Perälä, J. (2011). With a little Help from my Friends-Justifications of Small-Scale Cannabis. *World wide weed: Global trends in cannabis cultivation and its control*, 75.
- Hakkarainen, P., & Perälä, J. (2016). Green, green grass of home—Small-scale cannabis cultivation and social supply in Finland *Friendly Business* (pp. 197-221): Springer.
- Isenring, G., & Killias, M. (2004). *Etude du marché du cannabis. Rapport sur les commerces spécialisés dans la vente de produits à base de chanvre, préparé à l'intention de l'Office fédéral de la santé publique*. Lausanne: Institut de criminologie et droit pénal de l'Université de Lausanne.
- Junger-Tas, J. (1989). Self-reported delinquency research in Holland with a perspective on an international comparison. In M. W. Klein (Ed.), *Cross-Research in Self-reported Crime and Delinquency*. Dordrecht/Boston/London: Kluwer Academic.

- Lenton, S., Frank, V. A., Barratt, M. J., Dahl, H. V., & Potter, G. R. (2015). Attitudes of cannabis growers to regulation of cannabis cultivation under a non-prohibition cannabis model. *International Journal of Drug Policy*, 26(3), 257-266.
- Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes du 3 octobre 1951, LStup: RS 812.121 C.F.R.
- Nguyen, H., & Bouchard, M. (2010). Patterns of youth participation in cannabis cultivation. *Journal of Drug Issues*, 40(2), 263-293.
- Observatoire Européen des Drogues et Toxicomanies. (2017). *Rapport Européens sur les drogues: Tendances et évolutions*.
- Paoli, L., Decorte, T., & Kersten, L. (2015). Assessing the harms of cannabis cultivation in Belgium. *International Journal of Drug Policy*, 26(3), 277-289.
- Potter, G. R., Barratt, M. J., Malm, A., Bouchard, M., Blok, T., Christensen, A.-S., . . . Klein, A. (2015). Global patterns of domestic cannabis cultivation: Sample characteristics and patterns of growing across eleven countries. *International Journal of Drug Policy*, 26(3), 226-237.
- Potter, G. R., Bouchard, M., & Decorte, T. (2011). The globalization of cannabis cultivation. In T. Decorte, G. Potter, & M. Bouchard (Eds.), *World wide weed: Global trends in cannabis cultivation and its control*. Farnham, England: Ashgate.
- Thomas, G., Flight, J., Richard, K., & Racine, S. (2006). *Pour une Typologie de la Consommation de Cannabis Adaptée Aux Politiques Canadiennes: Analyse tirée de l'Enquête sur les Toxicomanies au Canada de 2004*. Canada: CCLAT.
- United Nations Office on Drugs and Crime. (2012). *World Drug Report*.
- United Nations Office on Drugs and Crime. (2017). *World Drug Report*.
- Werse, B. (2016). *Legal issues for German-speaking cannabis growers. Results from an online survey*. *International Journal of Drug Policy*, 28, 113-119.
- Zobel, F., Homberg, C., & Marthaler, M. (2017). *Les amendes d'ordre pour consommation de cannabis: analyse de la mise en oeuvre*.

Notes

- 1 Depuis octobre 2013, le montant est de 100 CHF si la détention n'excède pas 10 grammes, qu'il n'y a pas d'autre délit simultané et que la personne est majeure.
- 2 Croatie, République Tchèque, Lettonie, Pays-Bas, Suisse, France, Royaume-Uni.
- 3 En 2016, 1 CHF correspond à 0.93 €.